Séjour découverte de Tenerife

Jours: 8

Prix: 600 EUR
Vol international non inclus

Confort: ★★★☆☆

Difficulté: ★★☆☆☆

Autotour Randonnée Volcans Balnéaire

Jour 1. Arrivée à Tenerife

Tenerife

- Bienvenus à Tenerife, vous récupérez votre voiture de location à l'aéroport de Tenerife puis vous vous dirigez vers votre hôtel rural situé à Granadilla de Abona.

Jour 2. Visite en liberté et découverte du parc national du Teide

Parc National Teide

- C'est sans aucun doute l'endroit qui caractérise le plus Tenerife. Le Parc national du Teide fut classé au Patrimoine mondial par l'Unesco en 2007 dans la catégorie Bien naturel.

  Parcourir la zone, même en voiture, constitue un spectacle à part entière. Le paysage est surprenant peu importe d'où vous le regardez.

  Pour mieux le connaître, il est recommandé de monter et de descendre par des routes différentes. Le plus grand contraste se fait entre celles qui arrivent du nord et celle qui arrivent du sud.

  Las **Cañadas del Teide** forment une gigantesque caldera (un grand cirque) de près 17 km de diamètre sur laquelle repose le Pico del Teide, de 3 718 mètres de haut, ce qui signifie que ce dernier est le plus haut sommet d'Espagne et le troisième volcan le plus haut du monde.

  La neige du pic mélangée aux coulées de lave déversées sur ses versants forme une combinaison unique que vous ne vous lasserez jamais d'admirer.

  Je vous recommande de faire la petite randonnée du Roque de Garcia (durée : 2h) qui vous donnera l'impression de fouler le sol d'une autre planète!

Jour 3. Excursion marine à la rencontre des baleines et dauphins

Tenerife

- Après la terre, vous poursuivez votre voyage à Tenerife par la mer.

  Vous rejoignez le port de los Gigantes, et embarquez sur un catamaran moteur (47 personnes maximum) pour une balade de trois heures, à la rencontre des habitantes de la mer, les **baleines pilotes** !

  Vous observez baleines et dauphins dans leur milieu naturel, au large de la côte sud-ouest de Tenerife.

  Depuis le pont, la vue sur les falaises de **Los Gigantes** et le **Teide** est exceptionnelle.

  Vous faites une pause baignade dans les eaux cristallines de la **baie de Masca**, et poursuivez l'exploration des fonds marins, équipé de masques et tubas.

  Boissons et repas servis à bord.

Jour 4. Visite en liberté des perles de Tenerife

Orotava Valley

- Visitez les plus beaux trésors de Tenerife.

  Découvrez son architecture canarienne et coloniale, son agriculture et son style de vie. Commencez cette belle journée par le **village de Masca** situé dans le massif de Teno à l'ouest de l'île.

  Promenez-vous dans ses petites ruelles en pavés entourées de terrasses de cultures en tout genre, avocats, mangues, papayes, goyaves...

- Visitez la **ville d'Icod de los Vinos** et son célèbre arbre dragonnier millénaire.
- Allez ensuite flâner dans les ruelles pavées de la **ville de La Orotava**, à 15 minutes de route de Puerto de la Cruz,pour y découvrir l'architecture coloniale et locale et la fameuse maison des balcons.

Jour 5. Visite d'une plantation de bananes

Tenerife

- Aujourd'hui nous vous proposons d'aller découvrir une plantation de bananes à la Finca Margaritas située à las Galletas.

  Apprenez-en davantage sur la culture des bananes!

  Les bananes cultivées aux Canaries découlent d'un climat excellent, de la terre volcanique bénéfique pour les plantations de bananiers, ainsi que du soin et de l'amour avec lesquels les agriculteurs cultivent ce fruit.

  L'excellente réputation de la banane des Canaries la place parmi les meilleures du monde.

  Tenerife est la plus grande île productrice de ce fruit, qui se caractérise par sa couleur jaunevive parsemée de taches noires.

Jour 6. Randonnée dans la réserve naturelle du volcan Chinyero

Tenerife

- Vous réalisez une magnifique randonnée circulaire autour du volcan Chinyero.

  C'est là que s'est produite la dernière éruption de l'île de Tenerife en 1909. Vous évoluez entre les forêts de pins canariens et des zones minérales et volcaniques.

  Le contraste de couleurs entre les pins, la lave et le bleu du ciel vous émerveillent.

```
3 heures de marche.
Dénivelé : +400 mètres / -380 mètres
```

Jour 7. Visite libre du Parc Naturel d'Anaga et La Laguna

Orotava Valley

Taganana

- Vous prenez la route vers le parc naturel d'Anaga.

  Vous traversez le massif d'Anaga jusqu'au village de Taganana (nous vous suggérons de déjeuner au restaurant Casa Bibi y Mana), qui vous charme de ses terrasses de cultures d'avocats, de mangues et de papayes.

- Après un déjeuner dédié à la dégustation de spécialités locales, vous faites un arrêt au **mirador Cruz del Carmen** pour admirer la vue époustouflante sur le volcan Teide!

  Nous vous suggérons également de faire une petite marche au départ du mirador Cruz del Carmen dans une forêt de lauriers géants! (sentier des sens, durée: environ 30 minutes.)

- Vous terminez la journée dans les rues de La Laguna, une superbe ville classée patrimoine de l'Unesco qui vous donnera l'impression de déambuler dans les rues colorées de la Havane!

  Dépaysement garanti!

Jour 8. Retour en France

Tenerife

- Vous restituez votre voiture de location à l'aéroport de Tenerife

Carte itinéraire

Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2
600 EUR

Inclus

- Une voiture de location cat.A type Fiat 500 / assurance tous risques / kilométrage
- illimité.
- 7 nuits à l’hôtel rural Senderos de Abona en chambre double avec petits-déjeuners.
- Une excursion en mer à la découverte des baleines et dauphins / 3 heures / repas et
- boissons servis à bord.
- Assistance francophone sur place 7j7.

Non inclus

- Les vols internationaux
- Les déjeuners et dîners

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Passeport

Passeport en cours de validité, valable 6 mois après la date de retour, pour les ressortissants français, belges ou suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Visa

Le visa est obligatoire pour les ressortissants français, belges et suisses (1 entrée, 60 euros pour les Français et les Belges, 90 francs pour les Suisses). Les citoyens Canadiens sont eux exemptés de Visa. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Dossier de demande pour les Français (dépôt direct à l'ambassade) :

- passeport + copie de la page d'identité,
- un formulaire de demande complété,
- une photo d'identité,
- une copie d'attestation d'assurance rapatriement,
- copie des billets avion ou train
- attestation de voyage (agence).

Le règlement se fait par chèque uniquement. Délai d'obtention annoncé : 6 jours ouvrés.

Pour les Français, la demande par correspondance est n'est désormais PLUS possible. Pour toute demande par courrier, demander à votre agent afin qu'il vous propose les services de notre partenaire Action Visas

Adresse du consulat de Mongolie 5, avenue Robert Schuman 92100 Boulogne-Billancourt

Pièces :

- formulaire de demande de visa dûment rempli (avec photo d'identité collée sur le formulaire), téléchargeable sur le site de l'ambassade : http://www.ambassademongolie.fr/service-consulaire/visas/ ;
- passeport original (aux conditions indiquées à la rubrique « passeport ») et comprenant 3 pages vierges, dont 2 face à face ;
- copie de l'attestation d'assurance rapatriement ;
- justificatif de voyage (billet d'avion et attestation d'agence) ;
- chèque de règlement du visa de 60 Euro à l'ordre de l'Ambassade de Mongolie ;
- en cas de retour par la poste, une enveloppe à l'adresse du demandeur, avec formulaire de recommandé avec avis de réception, accompagnée d'un chèque d'un montant de 30 euros par passeport. Pour l'envoi de la demande, une seule enveloppe suffit pour plusieurs demandes et passeports.

L'agence Horseback Mongolia a développé un **partenariat avec la société Action Visa pour vous aider dans vos démarches**, et dispose de **tarifs préférentiels** (30 Euro de frais de dossier / visa + 10 Euro pour le renvoie de vos passeport à votre domicile). Nous contacter pour bénéficier de ce tarif.

NB : Un tiers peut déposer et retirer un dossier de demande de visa à l'ambassade, avec une lettre de recommandation du demandeur.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.
Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.
Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.